

Droit international public 2

Eric MONDIELLI

Professeur des Universités

L3-S6

24h CM

Objectifs - Contenu

Le cours de droit international public 2 aborde différents domaines d'application du droit international. Les thèmes qui seront étudiés ont en effet pour caractéristique commune de mettre en relief la diversité des fonctions et des finalités du droit international. Celui-ci revêt tout d'abord une fonction spatiale, qui sera examinée à travers la réglementation internationale des espaces maritimes, aériens ou encore extra-atmosphérique. Le droit international a aussi pour objectif de réguler les relations internationales, grâce à l'instauration de certains mécanismes comme celui de la responsabilité internationale de l'État ou celui des relations diplomatiques et consulaires. Enfin, le droit international joue un rôle fondamental dans le règlement des conflits internationaux, qu'il s'agisse du règlement pacifique des différends ou encore de l'encadrement du recours à la force. Les grandes évolutions du droit international humanitaire seront également abordées.

A travers l'étude de ces thèmes, transparaîtront ainsi certaines avancées mais aussi certaines faiblesses et contradictions du droit international. Celui-ci n'est finalement là que pour répondre aux besoins de coexistence et de coopération entre États. Il est donc le reflet des interdépendances mais aussi des rapports de force qui existent au sein de la société internationale.

Méthodes pédagogiques

Le cours se présente sous la forme d'un cours magistral en amphithéâtre ; il est soutenu par des documents mis en ligne pour les étudiants complétant ou précisant le cours.

Pré-requis

Avoir suivi un cours de relations internationales ou d'institutions internationales et européennes.

Conseils méthodologiques

La lecture est ce qu'il y a de plus important pour réussir ce semestre. Un programme de lecture en début de cours sera proposé aux étudiants souhaitant aller plus loin dans la maîtrise de la matière.

Bibliographie indicative

- CARREAU (D.) et MARELLA (F.), *Droit international*, Paris, Pedone, coll. Études internationales.
- COMBACAU (J.) et SUR (S.), *Droit international public*, Paris, Montchrestien, coll. Domat droit public.
- DECAUX (E.), *Droit international public*, Paris, Dalloz, coll. Hypercours.
- DUPUY (P.-M.) et KERBRAT (Y.), *Droit international public*, Paris, Dalloz, coll. Précis.
- RIVIER (R.), *Droit international public*, Thémis Droit, 2012, 624 p.
- TOURME-JOUANNET (E.), *Le Droit international*, Paris, PUF, « Que sais-je », n° 3966.
- FORTIER (M), DAILLIER (P.) et PELLET (A.), *Droit international public*, Paris, LGDJ.

Évaluation

L'examen de fin d'année sera un oral ou un écrit d'une durée d'une heure trente et se présentera sous la forme de questions de cours.